



Contrôle sanitaire des

EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Destinataire(s)

MONSIEUR LE DIRECTEUR - SOCIÉTÉ AQUALTER EXPLOITATION
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE YMERAY

Affaire suivie par :

CLAUDINE GARNIER - 02 38 77 33 62

Fax : 02 37 36 29 93

résultats à afficher en mairie

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

YMERAY

Prélèvement	00103282	Commune	YMERAY
Unité de gestion	0222 YMERAY	Prélevé le :	mardi 07 mai 2019 à 11h32
Installation	UDI 001418 YMERAY	par :	SYLVAIN SAUBUSSE
Point de surveillance	P 000002994 LE BOURG	Type visite :	D2
Localisation exacte	mairie		

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
Température de l'eau	12.4 °C				
pH	7.3				25.00
Chlore libre	0.03 mg(Cl ₂)/L			6.50	9.00
Chlore total	0.04 mg(Cl ₂)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : 28D2 Code SISE de l'analyse : 00109274 Référence laboratoire : LSE1905-6537

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Turbidité néphélométrique NFU	0.39	NFU			2.00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	22	n/mL			
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)			0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0	
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0	

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7.63	unité pH			6.50	9.00
----	------	----------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	628	µS/cm			200.00	1100.00
---------------------	-----	-------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0.05	mg/L				0.10
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.67	mg/L			1.00	
Nitrates (en NO ₃)	33.3	mg/L			50.00	
Nitrites (en NO ₂)	<0.02	mg/L			0.50	

FER ET MANGANESE

Fer total	48	µg/L				200.00
-----------	----	------	--	--	--	--------

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Antimoine	<1	µg/L			5.00	
Cadmium	<1	µg/L			5.00	
Chrome total	<5	µg/L			50.00	
Cuivre	0.041	mg/L			2.00	1.00
Nickel	<5	µg/L			20.00	
Plomb	45	µg/L			10.00	

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Chlorure de vinyl monomère	<0.004	µg/L			0.50	
----------------------------	--------	------	--	--	------	--

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

Bromates	<3.0	µg/L			10.00	
Bromoforme	2.70	µg/L			100.00	
Chlorite en mg/L	<0.010	mg/L				0.20
Chlorodibromométhane	1.30	µg/L			100.00	
Chloroforme	<0.5	µg/L			100.00	
Dichloromonobromométhane	<0.50	µg/L			100.00	
Trihalométhanes (4 substances)	4.00	µg/L			100.00	

HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU

Benzo(a)pyrène *	<0.005	µg/L			0.01	
Benzo(b)fluoranthène	<0.005	µg/L			0.10	
Benzo(a,h,i)pérylène	<0.005	µg/L			0.10	
Benzo(k)fluoranthène	<0.005	µg/L			0.10	
Fluoranthène *	0.057	µg/L				
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<0.005	µg/L			0.10	
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0.005	µg/L			0.10	

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

Acrylamide	<0.10	µg/L			0.10	
Epichlorohydrine	<0.05	µg/L			0.10	

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00103282)

PLV : 00103282 page : 2

Eau de qualité bactériologique conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Eaux de qualité chimique non conforme du fait d'une teneur en plomb supérieure à la limite admissible de 10 µg/l. Voir commentaires sur courrier d'envoi ci-joint. Par ailleurs, les analyses réalisées en production révèlent une teneur en perchlorates supérieure au seuil de 4 µg/l. En conséquence, et conformément à l'avis de l'ANSES, il convient de recommander à la population de limiter l'usage de l'eau du robinet pour les enfants de moins de 6 mois et de privilégier l'utilisation d'eau embouteillée pour la préparation des biberons.

Chartres, le 23 mai 2019

P/la Préfète,
P/ le délégué départemental,
le responsable de l'unité
eaux potable et de loisirs

signé :

Baptiste GROFF

Délégation départementale d'Eure-et-Loir

Pôle santé publique et environnementale
Unité eaux potable et de loisirs

Recommandations générales de consommation

D'une manière générale, la qualité gustative de l'eau du robinet se dégrade quand celle-ci a stagné dans les canalisations. Il est donc recommandé, lorsque l'on soutire de l'eau après stagnation prolongée (le matin au réveil, par exemple, ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau du robinet, pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après quelques dizaines de secondes, voire quelques minutes d'écoulement.

Cette pratique permet de consommer une eau de goût plus agréable et contenant des quantités plus faibles de divers métaux qui peuvent migrer dans l'eau à partir des canalisations et accessoires du réseau de distribution (plomb, cuivre, nickel et zinc).

Afin de disposer en permanence d'une telle eau, il est conseillé de conserver l'eau prélevée dans ces conditions, sous réserve qu'elle soit placée au réfrigérateur, dans un récipient propre, adapté et fermé et qu'elle soit consommée dans les 24 heures.

Par ailleurs il est recommandé de ne pas utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes, ...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

En présence de canalisations en plomb, il est conseillé aux femmes enceintes de consommer de l'eau embouteillée.

En outre, les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne devront utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations internes à l'établissement.